
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Pinscher nain

Taille : Très petite / Petite.

Couleur de la robe : Rouge clair uni, rouge cerf (rouge avec des poils noirs), noir, chocolat.

Marques de couleur : Taches feu typiques sur les sujets noir ou chocolat.

Texture et longueur du poil : Lisse, dur et court.

Corps : Carré, ligne de dessus droite.

Forme et position des oreilles : Attachées haut; en forme de V; dressées ou tombantes.

Forme et port de la queue : Plantée haut, portée droite. Écourtée ou naturelle.

Pieds : Pieds de chat.

Caractéristiques uniques : Allures relevées.
